

Mercredi des Cendres : mercredi 18 février



Nous entrerons dans le temps du carême, par une journée de jeûne et d'abstinence : **mercredi 18 février**

La messe, avec l'imposition des cendres, sera célébrée pour notre Ensemble paroissial à la cathédrale à 18h. (pensons au co-voiturage !)

Le jeûne a pour but de donner soif et faim de Dieu et de sa parole. Il n'est pas seulement un geste de pénitence, mais aussi un geste de solidarité avec les pauvres et une invitation au partage et à l'aumône. « L'abstinence de viande ou d'une autre nourriture, selon les dispositions de la conférence des Evêques, sera observée chaque Vendredi de l'année, à moins qu'il ne tombe l'un des jours marqués comme solennité ; mais l'abstinence et le jeûne seront observés le Mercredi des Cendres et le vendredi de la Passion et de la Mort de notre Seigneur Jésus Christ. » Can.1251

- Sont dispensés de jeûner en carême : les personnes de + de 60 ans, les jeunes - de 18 ans, les femmes enceintes et les personnes soumises à un traitement médical.

Livret de carême « pour tous » avec Léon XIV

Pour vivre ce temps de carême 2026, l'Ensemble paroissial propose un livret de « carême pour tous » avec le Pape Léon XIV. C'est en pensant spécialement aux jeunes, à nos catéchumènes comme aux recommençants, aux personnes peu habituées à la prière, que nous vous proposons « un carême accompagné » par ce livret : vous trouverez chaque jour durant le temps du carême jusqu'à Pâques : une prière tirée de l'Écriture sainte, une méditation avec le pape Léon XIV, un commentaire pour la vie concrète, une résolution pratique, une prière simple... en supplément : un chemin de croix, **un guide du sacrement de réconciliation**, des prières usuelles.

- A se procurer à la sortie des messes jusqu'au mercredi des cendres

Appel à des couturières ... ou couturiers !

Il ne s'agit pas de « haute-couture » mais un appel à réaliser les « capes » de baptême qui couvriront les futurs baptisés de la nuit pascale. Face à leur nombre – 20 adultes cette année – une seule bonne volonté ne suffit pas ! Bien-sûr un « patron » et le tissu vous sera fourni. Ce travail peut se faire à la cathédrale « en équipe » ou bien à domicile. Il reste 40 jours pour les réaliser ... un bon exercice de carême en même temps qu'une participation active à la célébration des baptêmes d'adultes !

- **Merci d'offrir vos services en vous signalant auprès du secrétariat : 04.66.22.13.26**

Ouverture de l'ouvroir paroissial



L'OUVROIR
- PAROISSIAL - UZÈS

Dans les différents conseils paroissiaux comme dans les rencontres avec les communautés revient systématiquement la demande d'une « vie fraternelle ». Pourtant, beaucoup de personnes – souvent seules - ne sont pas rejointes, notamment dans les villages (où peu de lieux de rencontres existent) ...

L'ouvroir paroissial propose donc de créer un rendez-vous hebdomadaire, tous les vendredis de 15h à 17h, à la cathédrale d'Uzès, où chacun est invité à un temps de rencontre gratuite et convivial autour d'un partage : jeux,

ouvrage de couture, lecture ... et d'une tasse de thé et une pâtisserie.

Il se terminera par un temps de prière où chacun pourra confier une intention qui lui tient à cœur.

Obsèques

Odile MORLA, née BAGUR-PERIANO (89 ans), lundi 9 février à St QUENTIN la P.

1^{er} dimanche de Carême A

Samedi 21 février : 17h30 - Messe anticipée du dimanche à ST QUENTIN la POTERIE
Dimanche 22 février : 9h - Messe à l'église St Étienne
10h30 - Messe à la cathédrale St Théodorit



PAROISSES

CATHOLIQUES

de l'UZEGE

Feuille Paroissiale n°24

6^{ème} dimanche Per Annum A
15 février 2026



Secrétariat des paroisses de l'Uzège

Sacristie de la cathédrale d'Uzès

ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 15h à 17h

30700 UZES – Tel : 04.66.22.13.26

www.cathedrale-uzes.fr

A propos du sacrement du mariage

L'alliance entre un homme et une femme est conçue depuis les premiers siècles comme un signe du lien entre le Christ et l'Église. Voici quelques aspects du sacrement du mariage.

• Comment définir le mariage ?

Union d'un homme et d'une femme, le mariage est l'un des sept sacrements reconnus par l'Église catholique. Selon cette conception sacramentelle, également partagée par les orthodoxes, le mariage est un signe sacré institué par Dieu, en Jésus-Christ, pour qu'il soit reçu comme une opération efficace.

En revanche, les Églises protestantes ne reconnaissent aucun caractère sacramentel au mariage, mais parlent de «*bénédiction*».

Signe pour l'Église et pour la société, le mariage chrétien s'appuie sur **«quatre piliers»**, considérés comme des éléments garantissant la validité du sacrement.

Aussi, lors de leur engagement, chacun des fiancés doit-il être **pleinement libre** pour s'engager **à la fidélité, à l'indissolubilité et à la fécondité**.

Le mariage est un signe visible de l'alliance que Dieu a noué avec son peuple.

Lorsqu'un homme et une femme se marient, cela signifie qu'ils veulent dire quelque chose de cette fidélité, de cette alliance, de toujours à toujours. À travers l'amour qu'ils se portent, les époux sont aussi le signe de ce Christ qui se donne aux hommes.

Aussi le couple est-il invité à porter témoignage de Dieu à travers son existence.

Depuis 2006, date du nouveau rituel du mariage, on demande aux mariés de prendre leur place dans l'Église et dans le monde. Le concile Vatican II a élevé la dignité du mariage à une vie de sainteté au même titre que les autres vocations. On parle de vocation car les fiancés répondent à un appel à la sainteté, et à être de véritables témoins du Christ.

• Que dit la Bible du mariage ?

D'un bout à l'autre, l'Écriture parle du mariage et de son "mystère", de son institution et du sens que Dieu lui a donné, de son origine et de sa fin, de ses réalisations diverses tout au long de l'histoire du salut, de ses difficultés issues du péché et de son renouvellement "dans le Seigneur" (1 Corinthiens 7, 39), dans l'Alliance nouvelle du Christ et de l'Église (cf. Éphésiens 5, 31-3), indique le Catéchisme de l'Église catholique (§ 1602).

L'Écriture sainte s'ouvre en effet sur la création de l'homme et de la femme à l'image de Dieu (Genèse 1, 26-27) et s'achève sur la vision des «noces de l'Agneau» (Apocalypse 19, 7-9). Les théologiens d'Orient et d'Occident soulignent néanmoins l'importance de certains passages du Nouveau Testament au sujet du mariage, surtout pour justifier l'indissolubilité.

• Quelle est l'histoire de ce sacrement ?

Dans Les Sacrements, le P. Pierre Moreau distingue «trois grandes étapes dans la pratique et la réflexion de l'Église concernant le mariage».

La première est «le mariage "dans le Seigneur"». L'évêque Ignace d'Antioche, dans sa lettre à Polycarpe, invite ainsi les chrétiens à contracter union «avec l'avis de l'évêque afin que leur mariage se fasse selon le Seigneur et non selon la passion».

Du IV^e au XI^e siècle, la bénédiction s'exprime dans la prière du père de famille, de l'évêque ou du prêtre invité aux noces, ou lors de la remise du voile à la jeune femme.

Puis, au Moyen Âge, le mariage sort du cadre domestique.

Aux IX^e et X^e siècles, de nombreux synodes insistent pour que les époux reçoivent la bénédiction nuptiale après une enquête préalable par des prêtres, afin d'assurer le libre consentement de la femme. Le mariage devient public et la bénédiction est désormais donnée à la porte de l'église. Seul le mariage conclu (*ratum*) et consommé (*consummatum*) est tenu pour indissoluble.

En Orient, la codification officielle, accomplie par l'empereur byzantin Léon VI vers 900, fixe des dispositions précises concernant le mariage des sujets de la nouvelle Rome.

La loi rend alors obligatoire et nécessaire la bénédiction liturgique que les fiancés reçoivent par un évêque ou un prêtre.

En Occident, cet acte formel date de 1563, lorsqu'un décret du concile de Trente établit l'obligation stricte d'une célébration publique du mariage, devant comporter obligatoirement la présence d'un ministre (évêque ou curé de paroisse).

La troisième étape, commence au XVIII^e siècle, lorsque l'amour devient indispensable au mariage. Le code de droit canonique prend lui aussi en compte cette évolution.

En 1917, il précise que «la fin première du mariage est la procréation et l'éducation des enfants, la seconde est l'aide mutuelle».

En 1983, le même texte souligne que le mariage est d'abord conçu comme «une communauté profonde de vie et d'amour» entre les époux.

• Les 4 piliers du mariage chrétien

Pour les chrétiens, et pour l'Église, le mariage s'appuie sur quatre piliers fondamentaux : la liberté de consentement, l'indissolubilité, la fidélité et l'ouverture au don de la vie.

1. **Le premier de ces piliers est la liberté de consentement.** C'est le fait, pour un homme et une femme, de se marier sans qu'aucune des deux parties n'y soit forcée.
2. **Le second, l'indissolubilité du mariage, se rapporte à la notion sacramentelle de l'union.** « *Ce que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare pas* » (Mt 19, 6 ; Mc 10, 9). C'est dans ces paroles du Christ que s'ancre le pilier de l'indissolubilité du mariage. Pour l'Église catholique, le mariage n'est pas seulement un contrat entre deux personnes, mais une alliance sacramentelle instituée par Dieu lui-même. Le lien du mariage, une fois valablement constitué, ne peut donc être dissous que par la mort. Pour les époux, cela signifie que lorsqu'ils s'engagent, ils le font pour la vie entière.
3. **Le troisième, la fidélité.** Quels que puissent être les aléas de leur vie de couple, les époux s'engagent dans la durée grâce à la fidélité, en s'appuyant sur le pardon et la réconciliation. C'est une promesse qui engage.
4. **Enfin le quatrième : la fécondité.** La parole donnée crée la vie en introduisant la notion de procréation, d'éducation des enfants et d'ouverture vers les autres.

• La fondation d'une famille

Le mariage est ainsi l'acte fondateur de la famille. Cette particularité se retrouve dans la Genèse 2, 24 : " C'est pourquoi l'homme quitte son père et sa mère et s'attache à sa femme, et ils deviennent une seule chair". Si l'un de ces piliers vient à manquer avant le mariage, celui-ci pourrait être considéré comme nul. Par exemple, qu'une personne ne se soit pas mariée librement peut suffire à annuler la procédure. De même si un des époux refuse d'avoir des enfants. Le mariage constitue en fait une sorte de "promesse" de descendance.